

snes

Midi-Pyrénées



10 octobre grève unitaire



Un 10 octobre unitaire Pour gagner dans la Fonction publique

En cette rentrée, la popularité de l'exécutif est déjà fortement dégradée, 5 mois à peine après l'élection présidentielle. Les annonces sur le terrain social et l'utilisation des ordonnances pour prolonger la loi Travail ont servi de détournement à la contestation sociale.

Le 12 septembre, la première mobilisation, à laquelle la FSU appelait, a été une étape réussie. C'était nécessaire car les ordonnances signent une casse sociale majeure : inversion de la hiérarchie des normes, remise en cause des CHSCT et fusion des instances de représentation syndicale, contournement des organisations syndicales dans les TPE, etc.

L'appel au 21 septembre, la mobilisation des cheminots, des transports marquent une montée en puissance de la mobilisation.

La logique à l'œuvre menace évidemment à moyen terme également l'organisation de la Fonction Publique. C'est pourquoi une journée unitaire de grève et de manifestations aura lieu le 10 octobre.

Réunir ainsi l'ensemble des organisations syndicales de notre secteur était un défi dans la période, mais la hauteur des enjeux n'a permis à aucune d'elle de s'y soustraire car la Fonction Publique n'est pas non plus épargnée par les attaques : gel du point d'indice, arnaque sur la CSG, remise en cause possible du calendrier

PPCR, diminution de l'emploi public, fin massives des contrats aidés (seuls sont préservés les emplois au service des élèves en situation de handicap), etc.

Ces annonces imposent une riposte rapide et d'ampleur. Le SNES, avec la FSU, appelle la profession à se mettre en grève massivement pour que le gouvernement cesse toute tentative de démantèlement du service public.

Il appelle, bien évidemment, à continuer de participer aux manifestations contre la loi Travail.

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général

PPCR nouvelles carrières

Le protocole signé avec le gouvernement il y a un an permet une revalorisation des salaires et une nouvelle architecture des carrières. Il s'agit à présent de faire en sorte que ces engagements du précédent gouvernement soient tenus par l'actuel pouvoir en place. En effet, des craintes existent sur les délais de mise en place notamment.

Le 10 octobre doit permettre d'exiger que le protocole PPCR entre en application selon les étapes et le calendrier prévus.

Rentrée : stop ou encore ?

Collège

La rentrée en collège a été marquée par les effets des assouplissements de la réforme collège 2016 voulus par le ministre Blanquer. Fin du caractère obligatoire des EPI, possibilité de rouvrir des classes bilingues en 6^e, voire des sections euro, retour des LCA.

En marge de ces nouveautés, le candidat Macron avait annoncé un dispositif "devoirs faits" et l'interdiction de téléphone portable dans les collèges.

Pour ce qui est de la réforme, les établissements ont massivement profité de la liberté qui leur a été redonnée pour sortir du carcan des EPI et offrir à nouveau des langues anciennes.

Cependant, aucune dotation complémentaire n'a été donnée aux équipes. Le SNES-FSU réclame le retour à une dotation horaire suffisante, après

une baisse en 2017, et un cadrage national seul à même d'assurer l'égalité des élèves devant l'offre d'enseignement.

Lycée

Les annonces du Ministre sur le Supérieur, articulées avec ses propositions sur le bac montrent la volonté de M. Blanquer de rouvrir au plus vite le chantier lycée. Le Snés-Fsu informera largement les collègues de l'évolution de ces questions, et des enjeux que fait peser sur toute l'organisation du lycée la réforme du Bac voulue par le Ministre. Il s'agit d'être réactifs et de permettre aux collègues de se faire entendre sur ces questions cruciales pour l'avenir du second degré.

*Extraits du texte voté à l'unanimité
au Conseil académique du 19 septembre*

Devoirs faits Où sont passés les 150 millions ?

Le dispositif « devoirs faits », promesse de campagne du Président Macron, doit se mettre en place dans les collèges avant le mois de novembre.

L'objectif est de lutter contre les inégalités entre les élèves quant au travail à la maison, en permettant à chaque élève de faire ses devoirs au collège, après ses cours, avec l'aide des adultes (professeurs, AED, services civiques, volontaires...)

Le SNES-FSU s'est insurgé, il y a trois ans, contre la fin de l'accompagnement éducatif qui devait pourtant jouer ce même rôle. A l'époque, ce sont des milliers d'euros qui avaient été retirés des collèges.

Le ministre Blanquer a annoncé 150 millions d'euros pour financer le dispositif. Or, à ce jour aucun financement ne semble, à notre connaissance, avoir été fléché dans notre académie.

Face au fiasco inéluctable de ce nouvel avatar de l'accompagnement éducatif, la Rectrice a suggéré, entre autres, d'avoir recours aux TZR disponibles dans les établissements.

A-t-elle idée de la réalité du remplacement sur l'académie de Toulouse ?

Bernard Schwartz



Changement d'air

L'année scolaire précédente s'était terminée sur les sonorités enjôleuses du nouveau ministre, qui assouplissait, entre les deux tours des législatives, certains des éléments parmi les plus controversés de la réforme du Collège.

Précédant une rentrée que M. Blanquer voulait « en chantant » à défaut d'être enchantée, une tout autre petite musique a retenti au cœur de l'été, sous forme d'un concert d'annonces stridentes, mais parfaitement accordées. De celles du ministre des Comptes Publics qui annonçait pêle-mêle un nouveau gel du point d'indice, une hausse de la CSG (non compensée pour les fonctionnaires), la remise en cause du protocole PPCR de revalorisation de nos carrières ainsi qu'une perte de 120 000 emplois publics, aux petites notes de celui de l'Éducation nationale qui poussait son couplet sur le recrutement des personnels par les chefs d'établissement, et sur la réorganisation profonde du baccalauréat, en profitant opportunément des fausses notes d'APB ou de nouvelles dérégulations, les sons qui ont retenti à nos oreilles marquent clairement un autre tempo.

Fini le temps des promesses, le joueur de flûte enchantée arrivé rue de Grenelle au printemps se mue en joueur de pipeau, annonçant par exemple 150 millions d'euros pour les « devoirs faits » dont personne ne voit la couleur. Fini le candidat tout sourire, qui se révèle président autoritaire et méprisant. Fini le slow électoral, place à la valse des réformes !

Le SNES, avec la FSU et l'intersyndicale Fonction Publique, appelle la profession à entonner dans la rue le 10 octobre un autre refrain : « dégel du point, revalorisation des salaires, recrutements ! », à l'appel - historique - de toutes les fédérations de fonctionnaires... en chœur.

Pierre Priouret
Co-secrétaire général



29 août, rentrée des stagiaires.



N° CPPAP : 1117 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658

Journal édité par le Snes : 2, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38 - Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
septembre/octobre 2017 - N° 361

Public-Imprim Midi-Pyrénées
Tél. 05 61 44 11 12



Les responsables du Snes dans l'Académie

Secrétaires généraux



Bernard SCHWARTZ
Lettres Modernes
Clge. G. Brassens
Montastruc



Pierre PRIOURET
Maths. - Lycée S. Hessel
Toulouse

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 6 membres comprenant 2 secrétaires généraux et 4 secrétaires académiques. Les secrétaires généraux sont responsables collectivement de la politique académique du Snes, ils sont les interlocuteurs directs de la Rectrice, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le Snes dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

Secrétaires départementaux

LOT

80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors
snes46@toulouse.snes.edu
Permanence le jeudi de 16h à 18h
Port. 06 33 61 57 70 - Tél./Fax 05 65 22 12 79



Yves FRANÇOISE
Hist./Géo
Lycée Champollion - Figeac



Florence CABRIT
Anglais
Col./Lycée Jean Lurçat - St-Céré

Audrey FOUCRAS

Trésorière - Sciences Physiques, Lycée Champollion - Figeac

GERS

Permanence au local du Snes
à Auch le jeudi de 9h30 à 16h.
06 84 67 78 92
snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
SES
Lycée A. Fournier
Mirande
Secrétaire et trésorier



Valérie ARRIEU
Espagnol
Lycée A. Fournier - Mirande

Secrétaires académiques

Trésorière Académique



Monique DEGOS-CARRERE
Hist./Géo. Col. Michelet
Toulouse



David CLUZEL
Hist./Géo
Lycée Rascol - Albi



Valérie PUECH
Éco-Gestion
Lycée Ozenne Toulouse



Carine RIOS
Espagnol
Col. Rambaud - Pamiers



Isabelle RICARDEAU
Espagnol
Col. Badinter Quint-Fonsegrives

Responsables de secteurs
et de catégories : l'organigramme
complet sur le site internet
www.toulouse.snes.edu

AVEYRON:

8, rue de la Vienne - 12000 Rodez
snes12@toulouse.snes.edu

Permanence: le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Contacts téléphoniques (mardi et jeudi):
Tél/Fax: 05 65 78 13 41 - 06 84 22 62 17



Sylvain LAGARDE
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez

Émilie MAFFRE
SVT
Clge. Marcillac Vallon

■ Michel NARANJO

Trésorier - Lycée Monteil - Rodez

HAUTE-GARONNE

2, avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
05 61 34 38 37
snes31@toulouse.snes.edu

Permanences mardi et jeudi après-midi



Christophe MANIBAL
Philosophie
Lycée Rive Gauche
Toulouse

Cécile ESQUERRÉ-MONTAGNINI
Hist/Géo.
Col. Michelet - Toulouse

Pierre MONTELS
Lettres Modernes
Lycée Matisse - Cugnaux

■ Valérie PUECH

Trésorière - Éco-Gestion - Lycée Ozanne Toulouse

HAUTES PYRÉNÉES

École Jules Ferry, 7, rue A. Breyer, Tarbes
05 62 34 38 24 - 07 86 70 82 89
snes65@toulouse.snes.edu

Permanences mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.



Catherine GOURBIER
CPE
Lycée P.-M. Curie
Tarbes

Anne GIBERT
Lettres classiques
Lycée Théophile Gauthier
Tarbes

Sébastien JAFFIOL
Hist/Géo.
Lycée Victor Duruy
Bagnères-de-Bigorre

■ Sophie MANZATO

Trésorière - Lettres Modernes - Col. Pyrénées - Tarbes

Secrétaires départementaux

TARN ET GARONNE: Permanences: mercredi 14h-17h
23, grand rue Sapiac, Montauban - 05 63 92 94 82
snes82@toulouse.snes.edu



Martine DAUPHIN
CPE - Lycée Michelet
Montauban

Olivier ANDRIEU
Hist/Géo,
Lycée Bourdelle
Montauban

■ Gérard VIÉ

Retraité

TARN

Permanences: Mardi, mercredi - 14h-17h
201, rue de Jarlard, 81000 Albi - 05 63 38 45 83 - 06 42 03 05 35
snes81@toulouse.snes.edu



Benoit FOUCAMBERT
Hist.-Géo.
Col. J. Jaurès - Albi

Yves CHASSIN
Mathématiques
Lycée Rascol Albi

Hervé TROGNON
Lettres modernes
Lycée Rascol Albi

ARIÈGE

Maison des Associations, 1, avenue de l'Ariège - Foix
05 34 09 35 97 - 06 88 60 86 94 - snes09@toulouse.snes.edu



Laurent MURATI
Lettres Modernes
Lycée du Castella
Pamiers

Guillaume ESTALRICH
SVT
Col. Bayle
Pamiers

■ Jules Marie BURLION

Trésorier - Maths. Collège de Saverdun

PPCR

Nouvelles carrières

La règle

Au 1^{er} septembre, tous les collègues sont reclassés dans la nouvelle grille.

■ En classe normale, le reclassement se fera à échelon égal.

■ En hors-classe, les échelons sont renumérotés. Le reclassement se fera à l'échelon -1 pour les professeurs certifiés et assimilés (le 6^e échelon actuel de la hors-classe sera renuméroté 5^e), à l'échelon -2 pour les professeurs agrégés (le 5^e échelon actuel de la hors-classe sera renuméroté 3^e).

Dans tous les cas, ce reclassement se fait avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon. Lorsque cette ancienneté est égale ou supérieure à celle permettant d'accéder à l'échelon supérieur dans la nouvelle carrière, le reclassement se fera directement dans cet échelon supérieur, sans conservation d'ancienneté.

Le site du Snes vous donne un tableau de conversion:

<http://www.snes.edu/Le-reclassement.html>

Vérifiez votre reclassement!

Chacun doit vérifier que le reclassement calculé par le rectorat (et

qui donnera lieu à un arrêté confirmant les informations disponibles sur I-Prof) respecte bien cette règle. En cas de désaccord, n'hésitez pas à nous solliciter pour vérification et intervention!

Changement d'échelon en 2017-2018

Très probablement en décembre prochain (comme chaque année), se tiendra la CAPA concernant l'avancement d'échelon des Certifiés, et en février la CAPN des agrégés. Cet avancement se fait suivant les règles de la nouvelle carrière mise en place au 01/09/2017. Il n'existe plus qu'un seul rythme d'avancement valable pour tous les

passages, à l'exception des passages du 6^e au 7^e et du 8^e au 9^e pour lesquels 30 % des collègues pourront gagner un an sur la durée de passage.

Classe exceptionnelle

Mise en place au 01/09/2017, elle permettra à terme que 10 % des collègues puissent accéder à la hors-échelle A pour les certifiés et à la hors-échelle B pour les agrégés. La montée dans ce nouveau grade sera progressive et étalée sur plusieurs années. La première promotion doit s'effectuer dans le courant du premier trimestre avec effet rétroactif au 01/09/2017, mais nous sommes en attente des décisions finales du nouveau gouvernement sur les modalités.

Passage à la hors classe

Seuls les collègues ayant atteint le 9^e échelon de la Classe normale avec 2 ans d'ancienneté sont susceptibles d'accéder à la Hors-Classe. Nous n'avons pas encore d'indication sur la date de réunion des CAP (probablement en fin d'année scolaire comme auparavant).

Hélène Tressens, Jean-Pierre Dagou
secteur carrières certifiés



Politique régionale

Qu'on nous écoute un peu !

Dans un contexte de récent transfert de compétences et de mise en œuvre sur le terrain de certaines « opérations » (gratuité des manuels, Ordilib), le Snes avait demandé à rencontrer début juillet la présidence de Région afin de lui faire part de ses analyses sur certains aspects de sa politique éducative. Les sujets étaient évidemment nombreux: comment ne pas aborder l'explosion des dépenses de chauffage pour un nombre non anodin de lycées? Comment ne pas dénoncer le sous-effectif des agents ARL qui rend difficile l'entretien de certains établissements? Comment ne pas revenir sur l'expérience de l'externalisation de la maintenance informatique?

Un autre élément mis à l'index aura été l'absence de concertation: jusqu'à présent, la région n'avait en effet pas vraiment pris la peine de consulter les représentants des personnels

enseignants - en tout cas pas le Snes! - sur un certain nombre de sujets les concernant plus ou moins directement pourtant.

La question du « Label numérique » aura été symptomatique de cette dérive: pour l'obtenir ce label (qui permet que tous les élèves d'un lycée soient équipés, sans condition de ressources, d'un ordinateur portable), il fallait remplir un cahier des charges dont certains items renvoient à des considérations pédagogiques qui auraient du être l'objet d'échanges et de choix de la part des équipes enseignantes. Mais il aura fallu expliquer à la région comment fonctionnait un établissement: rappeler qu'un chef d'établissement n'avait pas la main - fort heureusement! - sur la pédagogie, et que, dès lors, de nombreuses réponses à l'appel à candidature de la Région n'étaient pas souvent le fruit d'un travail partagé par les équipes dans les lycées.

Autrement dit, que la Région allait se retrouver à distribuer des ordinateurs sans savoir vraiment l'usage qui en serait fait, sachant que le Snes refuserait toute pression sur les enseignants pour qu'ils utilisent contre leur volonté ces ordinateurs.

Ce qui ressort finalement, sur ce point comme sur d'autres, c'est que la région fait sans demander d'avis... et qu'à ce compte-là, elle ne fait pas toujours bien! Le Snes académique va donc continuer son travail pour faire prendre conscience à la Région qu'il n'est pas possible de se passer du point de vue d'une organisation légitime comme la nôtre. Il est donc plus jamais important de nous faire remonter tous les problèmes qui sont liés à la politique régionale.

Sylvain Lagarde
secteur lycée



Évaluation des personnels

Les 3 rendez-vous de carrière

Tous les collègues auront des rendez-vous de carrière comportant une inspection et un entretien avec le chef d'établissement, aux 6^e, 8^e et 9^e échelon de la Classe Normale. Ces collègues seront prévenus par le rectorat en juin de l'année précédant celle où ils auront le rendez-vous de carrière. La date de l'inspection est communiquée aux intéressés un mois avant.

À l'issue de l'inspection, une appréciation basée sur des items sera rédigée par l'IPR. Dans le

mois suivant elle sera complétée par un entretien avec le chef d'établissement, qui rédige également une appréciation basée sur des items. L'ensemble de ces éléments permettra au Rectorat de poser l'avis final, utilisé pour déterminer les collègues bénéficiant d'une promotion accélérée. Cette évaluation sera contestable en CAPA: pensez à contacter les élus du Snes-Fsu !

H.T et J.P.D



Rentrée

Ventilation de Service, titulaires ou TZR, tous concernés !

Petit rappel à l'heure de signer vos ventilations de services (VS): si vous êtes en service partagé sur 2 établissements dans 2 communes différentes ou dans 3 établissements même dans la même commune vous devez avoir, à défaut d'une heure de décharge, une HSA de comptée. De même, si vous êtes enseignant de SVT ou de Physique-Chimie en collège et que vous assurez au moins huit heures d'enseignement et qu'il n'y a

pas de personnel exerçant dans les laboratoires, vous avez droit à une heure de décharge (ou une HSA).

Vérifiez aussi les pondérations à comptabiliser...

Sur le site du SNES National un module vous permettra de vérifier votre répartition de service: <https://www.snes.edu/private/Verification-du-service.html>

Isabelle Richardeau
secteur emploi

Définition au sens le plus courant: marque, signe, indication, renseignement (n.m.)

Alors, quelle rentrée 2017 sous l'ère Macron? Pour se faire sa propre idée, c'est comme dans les romans policiers, il faut chercher les indices.

Si l'on s'en tient à la vidéo de notre ministre, tout va bien: l'herbe est bien verte, tout respire le calme, le platane en fond d'écran, (allusion subliminale à ceux des cours d'école d'antan?) semble solide, et notre ministre est serein. Il va falloir chercher d'autres indices pour se faire une idée réelle.

Donc, ce qui bouge: euh, les EPI? Ceux que l'on nous a imposés l'an dernier et qui devaient révolutionner l'enseignement, avec 2 thèmes obligatoires par niveau et par an: cette année, c'est clair ce n'est déjà plus d'actualité, mais on peut les continuer quand même. Le latin? oui, il était parti par ici, il repassera par là, suivant les possibilités. Le BAC? Il sera « musclé »! Les établissements? Ils auront désormais une « personnalité »: sera-t-elle « cynique » ou encore de « fainéant » comme ses personnels?

Ce qui reste: les effectifs pléthoriques, en collège comme en lycée, et dont on ne parle plus car, bien sûr, cela n'a aucune incidence sur la réussite des élèves. L'autonomie des établissements, aussi, qui permettra, à moyens constants, de remettre le latin ou les classes bilingues en supprimant des groupes ailleurs, en langues ou en sciences. Les problèmes de recrutement, oui, ça aussi ça reste.

Pas étonnant si l'on cherche l'Indice, le grand avec une majuscule, celui de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire « le nombre affecté à un échelon, un grade et permettant de calculer le salaire à partir d'un traitement de base ».

Ici, par contre, l'hiver est en avance. L'Indice, qui était gelé depuis 2010, soit 7 ans sans augmentation de salaire (en dehors d'un éventuel changement d'échelon), devait enfin être « dégelé », sans que l'on parle évidemment de rattrapage, mais enfin, une éclaircie était en vue. Las, avant même le mois de septembre automnal, il était à nouveau gelé!

Au même moment, le Ministre affirmait que « les enseignants sont au cœur de la société française pour apporter des évolutions positives, avec une institution qui les soutient »!

Alors de qui se moque-t-on? Pour le savoir, regardez l'Indice.

Monique Degos-Carrère

Affectation des stagiaires

Le Snes-Fsu à l'initiative d'une amélioration

Après plusieurs années durant lesquelles les affectations de stagiaires ont été chaotiques, le SNES-FSU a obtenu pour cette rentrée et les suivantes une simplification de la procédure utilisée par le rectorat. Le nouveau dispositif, qui remplace un système à plusieurs tours qui n'avait aucune

raison d'être, redonne une réelle priorité aux collègues en situation prioritaire (anciens contractuels, rapprochements de conjoints, etc.), relativement peu nombreux, mais qui étaient quasi-systématiquement défavorisés depuis la mise en place des ESPE en 2013.

Le bilan est positif, le nombre de recours déposés ayant fortement chuté : il suffisait d'y penser ... mais seuls le SNES et la FSU l'ont proposé !

Pierre Priouret
secteur stagiaires

Mouvement Intra

Sous l'angle des besoins à pourvoir

Lors du bilan du mouvement 2017, l'administration va sûrement user des chiffres pour s'auto-congratuler : peu de collègues mutés en dehors de leurs vœux, 30 % des demandeurs volontaires mutés (mais 70 % NON), 60 % des collègues en situation de rapprochement de conjoint mutés (mais 40 % NON!)...

L'utilisation de ces mêmes chiffres pourrait également servir à pointer le manque d'enseignants titulaires dans notre académie :

- Sur les 687 Postes Offerts au Mouvement, 178 soit 26 % n'ont pas été pourvus. Dans certaines disciplines la situation est très préoccupante : 25 postes non pourvus en Lettres Classiques, 14 en Technologie, 13 en Sciences de l'Ingénieur ou encore 18 en Économie Gestion.

- Les inquiétudes portent également sur les moyens de remplacement. Au 8 septembre, plus de 86 % des TZR sont employés pour la quasi-totalité sur des pleins-temps, beaucoup trop sur deux voire trois établissements (notamment en langues). Il reste donc très peu de collègues pour assurer les remplacements de courte et moyenne durée (congé maternité à venir dans une académie qui se rajeunit, congés formation...). Dans certaines disciplines il ne reste quasiment plus de TZR disponibles : 13 en Anglais, 7 en Histoire, 4 en math et en Physique !

S'il est aisé d'afficher que la rentrée « s'est bien passée », il sera beaucoup plus difficile d'assurer aux élèves qu'ils auront des enseignants face à eux tout au long de l'année scolaire...

Et ce n'est pas la suppression annoncée de 120000 postes de fonctionnaires qui risque d'améliorer la situation !

David Cluzel
secteur emploi



Non titulaires

Une gestion chaotique et pénalisante

Les contractuel-le-s de l'académie de Toulouse vérifient une fois de plus les effets de la réduction du nombre de fonctionnaires dans les services administratifs du rectorat : affectations tardives, DPE4 et gestionnaires injoignables, retard dans la délivrance des documents indispensables pour Pole Emploi. Après l'engagement, invérifiable malgré les demandes insistantes et argumentées des représentant-e-s du Snes Toulouse en CCP, de respecter des critères d'affectation clairs et objectifs prenant en compte l'ancienneté, les vœux et la situation personnelle et/ou familiale, des contractuel-le-s sont resté-e-s en attente d'affectation pendant plusieurs semaines, alors que d'autres étaient affecté-e-s avant la pré-rentrée.

Ce refus de notre employeur d'ouvrir le chaudron des affectations des contractuel-le-s est un mauvais coup porté au paritarisme qui permet l'équité de traitement.

Par ailleurs, lors des dernières négociations académiques, le Snes a obtenu d'accélérer l'évolution indiciaire des CDI (1 an au palier 1, 2 ans au palier 2), ainsi que le reclassement à l'indice directement supérieur lors du passage en CDI.

Néanmoins, le rectorat refuse une fois de plus d'appliquer la Loi (quelle dérision, de la part de hauts cadres de l'État...): le décret 2014-1318 prévoit une augmentation d'indice dès 3 années d'ancienneté au 3 novembre 2014, autant pour les personnels en CDD qu'en CDI. Cela représente une perte de revenus d'environ 1000 à 1200 € par an depuis 3 ans.

Refus également d'accorder les 2 mois de congés d'été quand la succession des remplacements couvre l'année scolaire (affectation courant septembre).

Refus encore de prendre en compte le diplôme pour fixer et faire évoluer l'indice de rémunération.

Le manque général de moyens et de volonté académique obèrent la mise en place de la formation préalable à la prise de fonction, pourtant obligatoire, au détriment des nouveaux contractuels. Il paraît qu'elle est prévue « dans le courant du premier trimestre » selon les choix du corps d'inspection, créant des conditions d'exercice différentes selon les disciplines. L'accès aux préparations des concours offre un nombre de places très limité, et l'absence d'allègement de service pour suivre la formation ainsi que l'inadaptation des emplois du temps (puisque les directions d'établissement ne connaissent pas fin août qui sera affecté en remplacement) ne sont pas facilitateurs.

Christophe Laronde
nontitu@toulouse.snes.edu

Affectations Un chemin semé d'embûches

Les affectations des TZR n'ont pas été simples cette année encore ! Les collègues qui ont découvert à la suite des Commissions Paritaires des 19, 20 et 21 juin 2017 qu'ils seraient Titulaires sur Zone de Remplacement pour la rentrée n'en étaient qu'au début d'un chemin semé d'embûches : pas d'arrêté qui les informait de leur établissement de rattachement dès la fin des commissions alors que ce dernier avait été défini de façon pérenne, des affectations provisoires sur Iprof surprenantes qui dérogeaient à la règle édictée par la circulaire académique, des corrections demandées par le Snes-Fsu et acceptées en Groupe de Travail le 20 juillet 2017 qui n'ont pas été faites, les services de la Direction Du Personnel Enseignant qui restent muets ou qui fournissent

des explications très surprenantes renvoyant les collègues à leur conscience ou à leur mauvaise volonté (sic) ; et enfin une rentrée rythmée par des chefs d'établissement qui refont eux-mêmes les quotités de service sans tenir compte des arrêtés reçus par le TZR...

Bref ! Une fois encore les collègues TZR ont souffert d'un manque cruel de personnels au Rectorat, des personnels chaque fois plus sollicités, et d'un manque d'organisation dans les affectations. Un Groupe de Travail fin Août nous semble indispensable. Il permettrait une lecture plus claire des affectations de rentrée qui semblent se faire au petit bonheur la chance pour parer au plus pressé.

Le Snes Fsu n'a eu de cesse, dès Juillet et en ce début d'année, de revenir à la charge pour faire appliquer la règle, seule garante d'une équité de traitement des collègues TZR et d'interpeller le Rectorat sur les conditions vraiment difficiles des collègues TZR qui doivent se battre pour faire valoir leurs droits, obtenir des rendez-vous avec les chefs des établissements sur lesquels ils sont affectés souvent bien après la rentrée et toujours en ayant l'impression de compter bien peu pour tout le monde. C'est la source d'une grande souffrance professionnelle que le Snes Fsu dénoncera cette année encore dans toutes les instances.

Isabelle Richardeau
secteur emploi



Les TZR sont des enseignants comme les autres... oui mais pas tout à fait apparemment, dans l'académie de Toulouse. Cette année, une nouveauté est apparue, sans concertation avec les organisations syndicales, dans la circulaire de rentrée, elle-même arrivée le... 31 août. Il s'agit de « l'attestation de

prise de connaissance des affectations », réservée aux TZR, et qu'on leur a demandé de signer. Dans ce document, le chef d'établissement de rattachement indique uniquement les établissements d'exercice où le TZR est censé être affecté à la date de la pré-rentrée.

Quelle est l'utilité d'un tel document ?

Sachant que ce qui compte, pour le versement des ISSR par exemple, c'est la date à laquelle la décision d'affectation (= l'arrêté) est notifiée au collègue, ne cherche-t-on pas à priver les TZR de leurs droits à ISSR avec cette « attestation » signée au 1^{er} septembre ?

De deux choses l'une : soit ces affectations sont les bonnes, et l'administration doit être capable d'adresser aux collègues leur arrêté d'affectation, puisqu'elle est capable de les communiquer aux établissements. Soit ce ne sont pas les bonnes et cette attestation n'est d'aucune utilité.

L'arrêté d'affectation indiquant l'établissement, les dates de début et de fin de l'affectation ainsi que la quotité, signé par la Rectrice, reste le seul document officialisant l'affectation.

Monique Degos-Carrère
secteur emploi

Autres questions

Le Snes-Fsu répond !

Quand est-ce que mon Rattachement administratif (RAD) est arrêté ?

L'Établissement de Rattachement Administratif (RAD) est arrêté lors des commissions en Juin. Il est à différencier de l'affectation qui sera arrêtée lors du Groupe de Travail d'affectation des TZR (GT TZR) de Juillet, ou fin Août, ou encore bien plus tard...

Comment mon Rattachement administratif (RAD) m'est-il attribué ?

Les TZR sont classés par barèmes par département suivant les préférences formulées

lors de l'Intra sur les vœux ZR. Les rattachements administratifs sont ensuite déterminés selon un calibrage du Rectorat.

Pourquoi le Groupe de Travail TZR est-il si tard ?

Compte tenu des dates des résultats de concours (jusqu'au 10 Juillet environ) et de l'affectation des stagiaires qui est prioritaire, ce n'est qu'après le 14 Juillet que le Rectorat est en mesure de connaître les BMP encore non couverts. Le GT TZR de juillet (cette année, le 20/07/2017) permet aux représen-

tants des personnels de vérifier, contester, faire corriger, améliorer le travail effectué par l'administration. Au Snes-Fsu nous veillons à ce que la règle soit respectée pour tous !

Pour plus de réponses à vos questions, un site incontournable : <http://toulouse.snes.edu>

Isabelle Richardeau
secteur emploi

Connaissez-vous l'histoire de notre syndicat ? Dans une série d'articles, le Bulletin syndical académique retrace quelques moments clés de la longue histoire du Snes

L'école de la République

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'enseignement secondaire est bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Une très faible partie d'une classe d'âge obtient le baccalauréat (1,1 % des jeunes en 1911). Parallèlement, les professeurs de l'enseignement secondaire restent peu nombreux et notamment par rapport aux instituteurs. En revanche le nombre de précaires était (déjà!) important en raison du refus de l'État de créer suffisamment de titulaires. Enfin, ces enseignants déplorent la faiblesse de leurs salaires et un manque de reconnaissance sociale.

Les premières tentatives d'organisation des professeurs du secondaire prennent la forme de sociétés de réflexion pédagogiques et de sociétés de secours mutuel, à une époque où l'État providence n'existe pas encore. Ces structures sont des amicales mais non des syndicats. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, des changements majeurs surviennent avec la victoire définitive des républicains. L'État ayant besoin des enseignants pour enrainer la République dans la société française, il est désormais possible d'exprimer plus clairement un ensemble de revendications. Ces dernières auront pour but d'assurer la sécurité des carrières et un service public de qualité.

Histoire du Snes (épisode I)

Vers la reconnaissance du droit syndical

Égalité, neutralité, compétence

Au début du XX^e siècle, le syndicalisme enseignant revendique davantage de moyens pour l'école, la création de postes de titulaires en nombre suffisant au regard des besoins, un recrutement assuré seulement par concours, un avancement et une retraite organisés selon des règles fixes, précises et soustraites au favoritisme et à l'arbitraire. Il revendique un droit de regard effectif sur la gestion de carrière des personnels: nomination, mutation, avancement et promotion de grade. Dans cette optique, rien ne doit être secret, personne ne doit pouvoir bénéficier de passe-droit. Le service public doit être indépendant des pressions de toute sorte. Il s'agit de promouvoir les grandes valeurs du service public: égalité, neutralité et compétence.

Une longue marche vers le droit syndical

Si le syndicalisme est légalisé en France à partir de 1884, les fonctionnaires en sont encore exclus. La loi de 1901 sur la création des associations permet de franchir une étape. L'État autorise les associations enseignantes à condition qu'elles ne se transforment pas en syndicats. Puis à partir de 1924 l'État tolère le syndicalisme des fonctionnaires, mais le droit de grève reste interdit. Il faut attendre la Libé-

ration pour que les fonctionnaires obtiennent enfin le droit de syndiquer ET de faire grève. Ces puissants moyens d'actions ouvrent la voie des grandes conquêtes sociales dont nous sommes les bénéficiaires. A suivre...

Olivier Andrieu

S2 Tarn et Garonne



Stages syndicaux : demandez le programme !

Stages académiques et départementaux

Lundi 16 et mardi 17 octobre

Collectifs **METIER** (langues / lettres-Histoire géo/ maths sciences)
au Snes 2 av. Jean Rieux Toulouse

Judi 9 novembre 2017

Stage LYCEES : réforme du BAC, orientation et gestion des flux, bilan des réformes etc

Animé par **Claire Guéville** responsable nationale du secteur, et des responsables académiques à Toulouse -inscriptions en cours

Mercredi 22 et jeudi 23 novembre

Stage CARRIÈRES et MUTATIONS DES STAGIAIRES
à Toulouse-lieu à déterminer

Judi 23 novembre 2017

Stage NON TITULAIRES : où en est-on de la grille de carrière ? Évaluation ? Affectations et conditions de travail
Animé par des responsables national et académique
à Toulouse-lieu à déterminer inscriptions en cours

Judi 23 novembre 2017

Stage HAUTES-PYRENEES :
Militer dans son établissement
Animé par des responsables du s2 avec la présence d'un secrétaire académique au local FSU, rue André Breyer Tarbes

Judi 07 décembre 2017

Grand stage CARRIERES : PPCR et évaluation des personnels
Animé par **Xavier Marand** co-secrétaire national du SNES-FSU à Toulouse -lieu à déterminer

Pensez à vous inscrire sur le site du Snes Toulouse www.toulouse.snes.edu
et à adresser votre demande d'autorisation d'absence à la rectrice au plus tard 30 jours avant la date du stage

Collectifs Métier

Promouvoir ensemble la qualité du travail et de la vie au travail

Il existe au SNES Toulouse trois groupes Métier (Maths, LV, interdisciplinaire) qui se réunissent trois fois par an pour échanger sur les pratiques quotidiennes de travail. Ces groupes représentent un enjeu important pour l'action syndicale, compte tenu de la multiplication des injonctions descendantes issues du Nouveau Management public, qui ne tiennent pas compte du réel de notre pratique et mettent à mal le cœur du métier. Ces groupes visent à reprendre la main sur notre métier au quotidien, un métier complexe qu'il n'est pas toujours aisé de décrire dans le détail. On y discute du « comment » on fait pour clarifier, déplier et revisiter les choix (pas toujours satisfaisants ni conscients) que nous faisons au fil de l'action. En faisant face aux questions des autres membres du groupe, on est amené à s'expliquer (sur) sa pratique et cela permet

d'alimenter une controverse sur les manières de faire et d'instruire les « dilemmes de métier ». Ensuite, au sein de son établissement on peut alors inviter les prescripteurs à s'intéresser aux problèmes ordinaires...

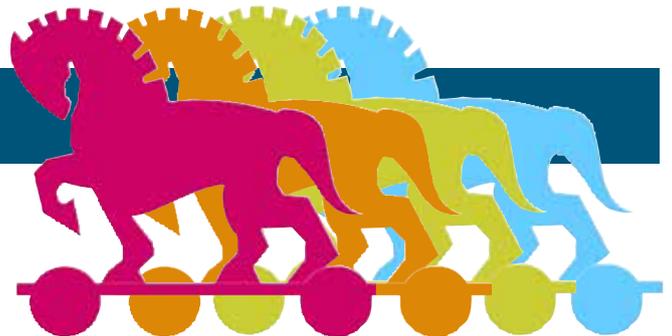
Les groupes Métier ont aussi vocation à devenir des ressources pour les commissaires paritaires dans le cadre de la réforme de l'évaluation des personnels. Parmi les mesures qui figurent au PPCR, il y a une réorientation de l'évaluation vers le conseil et l'accompagnement. De plus, les CAP vont voir leurs compétences élargies à l'appel individuel sur l'ensemble des appréciations formulées par les évaluateurs (et non plus seulement la note et l'appréciation administratives). Cela signifie que les commissaires paritaires vont devoir porter la controverse au plan pédagogique lors des CAP d'appel, en montrant que certains éléments relèvent de dilemmes de

métier et non de défaillances individuelles, en identifiant les situations de travail empêché et enfin en faisant accepter à l'institution que l'on gagnerait à discuter des critères de qualité du travail à parité, pour que les personnels ne soient pas dépossédés de leur métier. Car la liberté pédagogique ne va pas à l'encontre de l'intérêt général mais elle est au service de l'intérêt général. Au sein des groupes, la controverse enrichit nos manières de faire et nous aide à faire des choses qu'on ne savait pas (bien) faire avant. Il y a là un enjeu important pour la syndicalisation et les élections professionnelles car le SNES permet, avec ces groupes, de promouvoir NOTRE définition de l'innovation dans le respect de la liberté pédagogique.

Carine Daudignon
Collectifs Métier

Billet d'humeur

Décrochage scolaire Cheval de Troie ou pas ?



Le jour de la pré-rentree, nous ont été présentées deux personnes d'une association de lutte contre le décrochage scolaire, qui nous ont expliqué ce qu'est leur association et leurs méthodes de travail.

Une association richement sponsorisée

« Énergie jeunes » est une association créée en 2009 et déclarée d'utilité publique le... 4 juillet 2017 (tiens, tiens!) avec l'agrément du Ministère. Elle a pour objectif de « développer la persévérance scolaire chez les collégiens, dans les quartiers peu favorisés ». Pour cela, elle s'appuie sur un réseau de bénévoles et de retraités de l'entreprise qui viennent à la rencontre des élèves en situation de décrochage. Louable !

Mais en visitant leur site, c'est le bandeau défilant tout en bas qui met la puce à l'oreille, celui des mécènes: Véolia, l'Oréal, Betten-court, Orange, Nestlé etc.

Pourquoi ces entreprises iraient-elles financer ce genre d'association ?

Philanthropie ? On n'ose y croire...

Entrisme dans l'éducation et moyen de propager la doxa capitaliste, le management d'entreprise ? Ne soyons pas paranos, mais quand l'« Autodiscipline » est pour eux la compétence reine, on peut nourrir certaines inquiétudes...

D'autres solutions existent

Pourquoi ferions-nous, dans l'Éducation Nationale, appel à eux ?

Certes ce « service » est, au moins en apparence, gratuit ! Certes, nous sommes parfois démunis face à ces élèves en rupture, malgré notre bonne volonté.

Mais surtout nous méconnaissons souvent les ressources qui existent déjà au sein de notre belle institution et autour d'elle. Ainsi, en Ariège, L'atelier relais pour les - de 16 ans, spécialisé dans ce type de demande; la Mis-

sion de Lutte contre le Décrochage Scolaire pour les + de 16 ans; les associations péri-éducatives de l'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement, la Mission Locale etc. Les partenaires potentiels existent, et ceux-là œuvrent dans le même sens que nous: l'émancipation de l'individu et non son formatage.

Alors, que faire ? Nous battre pour obtenir les moyens et le temps de travailler en ce sens, avec les structures existantes, dans un cadre strictement laïque et affranchi de tout mercantilisme.

Rappelons-nous: c'est à nous que la Nation a confié l'Éducation des enfants.

Guillaume Estalrich
S2 de l'Ariège

Pour compléter, aller voir le blog Pascal Langlois.

Renforcer le Snes

A faire dès la rentrée se syndiquer ou renouveler son adhésion

Quelques jours avant la rentrée, si vous êtes adhérents, vous recevez un courrier vous proposant de renouveler votre adhésion ou bien de mettre à jour votre dossier pour ceux qui ont opté pour le renouvellement automatique.

Pourquoi est-il important de se syndiquer dès la rentrée ?

Ainsi, vous bénéficiez de l'accompagnement du Snes pour toutes les opérations liées à votre carrière: avancement d'échelon, passage à la hors classe, pour les plus courantes, mais aussi demande de congé formation.

Vous pouvez également être concerné par les opérations de mutation inter et/ou intra académiques. Les commissaires paritaires du Snes, majoritaires dans toutes les commissions, travaillent à un respect de l'équité de traitement des collègues et vous informent, dès que possible, sur le calendrier et les modalités d'affectation. Un suivi individualisé est mis en place, souvent indispensable pour comprendre la complexité de ces opérations.

Vous êtes informés des décisions prises aux différents niveaux qui nous intéressent à savoir, le ministère, l'académie, le département et l'établissement.

De nombreux stages sont organisés tout au long de l'année scolaire sur des thèmes très divers: droits et obligations des fonctionnaires, mutations, carrière et évaluation, non-titulaires... ou disciplinaires, par exemple, comme récemment: éco gestion, lettres, mathématiques, technologie, STMG.

D'autre part, dans notre académie, des groupes « métier » se sont constitués. Ils réunissent régulièrement des collègues de différentes disciplines. Pour en savoir plus, lire l'article page 11.

Enfin, des militants s'investissent dans les secteurs grâce aux décharges syndicales obtenues en fonction des résultats aux élections professionnelles (les prochaines sont en 2018), par exemple: collège, lycée, langues vivantes, non-titulaires, mais aussi santé, retraites et contentieux. Ils répondent aux sollicitations des collègues et peuvent intervenir

pour répondre à des questions, conseiller les collègues et éventuellement les accompagner lors de rendez-vous au rectorat.

Se syndiquer à la retraite aussi !

Les revendications que les retraité-es ont à défendre ensemble, et avec les actifs, ne manquent pas. Sinon, qui fera pression pour la revalorisation des retraites et le maintien du pouvoir d'achat ? Qui pèsera sur les décisions d'accès aux soins ? Pour quelle sécurité sociale, quelles solutions d'aides aux personnes âgées ?

Le Snes ne peut vivre que par les cotisations de ses adhérents, il ne perçoit pas de subventions publiques. Le journal que vous êtes en train de lire est financé par votre adhésion, il a été rédigé sur un ordinateur financé de la même façon...

Valérie Puech
Trésorière



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DÉMARRER VOTRE VIE ACTIVE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Nouveaux personnels du monde de l'éducation, bénéficiez d'une avance sur vos premiers salaires⁽¹⁾ :

- jusqu'à 3000€
- pas de frais de dossier ni paiement d'intérêts

Faites face à vos dépenses de jeunes actifs en toute sérénité.

Crédit Mutuel

Enseignant

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE TOULOUSE

6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma cedex
Tél. : 05 34 42 64 70 - Courriel : 02290@Creditmutuel.fr

(1) Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Offre sous conditions réservée aux détenteurs d'un Eurocompte Jeune Actif ou VIP Confort. Durée maximale de remboursement : 12 mois. Délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. Les intérêts sont pris en charge par le CME Toulouse.